

Berni Infos



Social

CPAS p.6

Environnement et travaux

Points d'apport volontaire p.11



Collège

3

Édito
Permanences du Collège communal

Dans ma commune

4 à 5

Crossage
Zone de secours
Commission locale de Développement rural
Police



Social

6 à 9

CPAS
Dépistage diabète et hypertension
Aide à la jeunesse
Égalité des chances - Bernissart, commune amie des aînés
Conseil des aînés de Bernissart

Environnement et travaux

10 à 12

PNPE
IPALLE
Traversées nocturnes de batraciens
CRIE



Se détendre

13

Bernimages
Centre omnisports du Préau
Artisans
Deux coeurs d'artist' show

Entreprendre à Bernissart

14

La brasserie HURL

Patrimoine et culture

15 à 17

Musée de l'iguanodon
Perche couverte
Maison rurale

Agenda

18

Liste des activités et festivités locales

Flash-back

19



Édito

Chères Bernissartoises,
Chers Bernissartois,

À l'aube de cette année nouvelle, le collège tient avant tout à vous souhaiter ses vœux de santé et de bonheur.

Que 2023 soit l'occasion de vivre l'expérience de la résilience, en faisant preuve de courage face aux inévitables difficultés qui jalonnent les mois à venir !

Que 2023 soit aussi une aubaine pour changer certaines de nos habitudes : réduire une partie de notre (sur)consommation et économiser ainsi de l'argent sûrement et de l'énergie notamment ; mieux trier nos déchets et les évacuer via les points d'apport volontaire en fonction dès ce 2 janvier dans tous les villages de l'entité ; profiter des événements culturels organisés au sein de la commune et ailleurs pour s'ouvrir au monde ; prendre soin de soi aussi, grâce par exemple à l'offre sportive variée du centre omnisports du Préau.



© Pixabay

Que 2023 soit finalement une année sereine, au cours de laquelle, ensemble, nous participons à l'édification d'une société la plus agréable à vivre pour toutes et tous.

L'équipe du Collège communal

Permanences du Collège communal

Les coordonnées des conseillers communaux et de CPAS sont consultables sur : www.bernissart.be.



Roger VANDERSTRAETEN - Bourgmestre

Permanences : 11/01 - 15/02 - 15/03 de 14h à 16h.

UNIQUEMENT sur rendez-vous au 069/59.00.62.

GESTION DU PERSONNEL, INFORMATIQUE, TRAVAUX, PARCS, PLANTATIONS, TOURISME, KERMESSES, ÉVÈNEMENTS, POLICE, PRÉVENTION, SÉCURITÉ, POMPIERS, PROTECTION CIVILE, VOIRIES, ÉCONOMIE SOCIALE, ALE, ADL, AFFAIRES ÉLECTORALES, PCS, MARCHÉS, ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES GENRES, COMMUNE AMIE DES AÎNÉS, ÉTÉ SOLIDAIRE, URBANISME.



Kheltoum MARIR - Échevine

Permanences : sur rendez-vous au 0496/96.49.30.

OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL, POPULATION, ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR L'ENTITÉ, FÊTES ET RÉCEPTIONS, JUMELAGE, COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, CRÈCHES, PETITE ENFANCE, NOCES, JUBILAIRES.



Maud WATTIEZ - Échevine

Permanences : sur rendez-vous au 0476/60.69.80.

RELATIONS PUBLIQUES, INFORMATION, RENSEIGNEMENTS, COMMUNICATION, LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, ÉCO-QUARTIERS, LOGEMENTS SOCIAUX, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, BIEN-ÊTRE ANIMAL, TRANSITION : ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE, CIMETIÈRES, PARTICIPATION CITOYENNE, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PATRIMOINE, POLITIQUE DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ, PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, PCDR, SALLES ET MAISONS DE VILLAGE, COMITÉS DE QUARTIER.



Luc WATTIEZ - Échevin

Permanences : sur rendez-vous au 0475/29.26.84.

BUDGET, FINANCES, CULTURE, ASSOCIATIONS, FOLKLORE, BIBLIOTHÈQUE, CLASSES MOYENNES, COMMERCE, PME, ENTREPRISES, MAISON RURALE (programmation), TUTELLE CPAS, EMPLOI.



Marina KELIDIS - Échevine

Permanences : sur rendez-vous au 0478/08.12.71.

ENSEIGNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE, HYGIÈNE, SPORTS, INFRASTRUCTURES SPORTIVES, CULTES, FABRIQUES ÉGLISES, GARDERIES, ÉCOLES DES DEVOIRS, ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE, COMITÉ DES AÎNÉS.



Claude MONNIEZ - Président du CPAS

Permanences : sur rendez-vous au 0472/69.75.03.

OEUVRES SOCIALES, JEUNESSE, CONSEIL DES ENFANTS, POLITIQUE FAMILIALE, CONCERTATION SYNDICALE, BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, APRÈS-MIDI DES SENIORS, LOGEMENT BERNISSARTOIS, PLAINES DE VACANCES, COMMISSION AGRICOLE, PENSIONS, SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES ET MONUMENTS, CAMPING.

Crossage

La période du carnaval approche à grands pas et avec celle-ci, le traditionnel crossage en rue qui se déroulera le 22 février 2023, de l'aube au crépuscule.

Afin que cette journée se déroule dans les meilleures conditions tant pour les participants que pour les riverains, une réunion se tiendra le mercredi 25 janvier à 19h à la salle « Les Trois Canaux » sur la Place de Blaton.

En présence de représentants du collège, du responsable des travaux et d'un représentant de la police, tous les sujets seront abordés (arrêté de police pour les différentes interdictions de stationnement, règles à respecter pour les buvettes, ...) pour que cette journée soit un franc succès et ce, dans le respect de tous.



© Dubois R.

Nous comptons sur votre présence et nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

Infos

Administration communale
069/59.00.60
info@bernissart.be

Zone de secours

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, plus de 1000 personnes sont victimes d'une intoxication au CO. Cette année, en raison de la crise énergétique, la Zone de Secours Wallonie picarde s'inquiète des mauvais comportements que pourrait adopter la population pour faire des économies. Dès lors, un appel à la vigilance est lancé.

Retrouvez d'autres conseils et gestes préventifs sur le site de la Zone de secours : <http://www.zswapi.be>.

Zone de secours de Wallonie picarde.

Chaussée de Lille 422C - 7501 Orcq - 069/58.08.95.



Le monoxyde de carbone le tueur silencieux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux.

IL NE SE VOIT PAS ET N'A PAS D'ODEUR
mais il prend la place de l'oxygène.

Mal utilisé ou défectueux, tout appareil utilisant des combustibles - gaz naturel, bois, charbon, essence, pétrole, fuel, etc. - pour la production de chaleur ou de lumière peut produire du CO.

Chaque année, en Belgique, plus de 1000 personnes sont victimes d'une intoxication au CO.

MAUX DE TÊTE, FATIGUE, VERTIGES, VOMISSEMENTS : RÉAGISSEZ RAPIDEMENT!

- ✓ Aérez immédiatement
- ✓ Evacuez les lieux
- ✓ Arrêtez, si possible, les appareils à combustion
- ✓ Appelez le service d'urgence au 112

Commission locale de Développement rural

Prolongation de l'appel à candidatures

La rénovation de salles communales, l'aménagement de places de village, le verdissement de quartiers, la mobilité vous intéressent ?

Devenez membre de la CLDR !

Le 2^e Programme communal de Développement rural (PCDR) est approuvé pour 10 ans. De nouveaux projets vont être concrétisés avec les citoyens. La Commission locale de Développement rural (CLDR) qui aide la commune à les mettre en place se renouvelle. La CLDR est composée de maximum 60 personnes dont au moins 3/4 de citoyens. Pourquoi pas vous ?

Vous pouvez poser votre candidature **AVANT LE 15 JANVIER** à l'aide du formulaire en ligne : www.developpementruralbernissart.info.

Infos

Administration communale
lucile.savignat@bernissart.be
069/59.05.64.
Fondation rurale de Wallonie
wallonie.picarde@frw.be
069/87.10.90



Police

Règlement général de Police

Le Règlement général de Police (RGP), entré en vigueur en décembre 2019, peut être consulté sur les sites internet suivants :

www.peruwelz.be - www.bernissart.be - www.dinopol.be.

Rappels en cette période hivernale

Article 26 - Interdiction de laisser s'écouler l'eau

Par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique, d'y établir des glissoires et d'y déposer de la neige ou de la glace en provenance des propriétés privées.

Article 27 - Obligation d'aménager un passage pour les piétons

Les trottoirs couverts de neige ou de verglas doivent être balayés sans délais et rendus non glissants sur toute leur largeur pour les trottoirs de moins de 1,50 mètre de large et sur une largeur de minimum 1,50 mètre pour les trottoirs plus larges.



© Pixabay

Ces obligations incombent :

- pour les immeubles à appartements multiples : aux concierges, syndics, présidents des conseils de gestion, aux personnes spécialement chargées de l'entretien quotidien des lieux ou celles désignées par un règlement d'ordre intérieur et, à défaut, solidairement à l'ensemble des occupants ;
- pour les habitations particulières : à l'habitant ;
- pour les immeubles non affectés à l'habitation : au(x) propriétaire(s), concierge, portier, gardien, ou à la personne chargée de l'entretien quotidien des lieux ;
- pour les immeubles non occupés ou les terrains non bâtis : à tout titulaire d'un droit réel ou aux locataires.

La masse de neige ou de glace, après déblaiement, doit être déposée en tas au bord du trottoir et ne pourra être rassemblée sur les avaloirs, les grilles d'égouts ou dans les caniveaux, ni sur les chaussées, rendant difficile ou dangereuse la circulation des usagers.

Article 28 - Obligation d'enlever les stalactites de glace

Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants.

En attendant leur enlèvement, le propriétaire et/ou l'occupant et/ou le gardien en vertu d'un mandat de l'immeuble, doit prendre toute mesure pour écarter tout danger pour les personnes ou pour leurs biens et pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés.

Dans le cas d'une habitation plurifamiliale, tous les occupants sont solidairement assujettis à cette obligation, indépendamment de l'existence d'un éventuel règlement d'ordre intérieur propre à l'immeuble.

Rappels en matière de stationnement

Article 271 - Sens du véhicule à l'arrêt ou en stationnement = Article 23.1, 1° de l'A.R. du 01/12/1975

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être rangé à droite par rapport au sens de sa marche.

Toutefois, si la chaussée est à sens unique, il peut être rangé de l'un ou de l'autre côté.

Pourquoi cette règle ?

- Lorsque vous quittez le stationnement, vous êtes dans le sens de circulation. Dans le cas contraire, vous devez avancer votre véhicule sur la chaussée pour contrôler la circulation arrivant en sens inverse = source d'accident ;
- en cas d'intempéries (fortes pluies ou brouillard) votre véhicule sera plus visible de part la présence des feux réfléchissants placés à l'arrière car à l'avant ils n'existent pas ;
- en cas d'accident, votre responsabilité sera engagée par les compagnies d'assurances.

Il s'agit d'une infraction de 1^{er} degré assortie d'une sanction administrative d'un montant de 58€.

Commissariat mobile

Lundi 6 mars, en matinée sur le marché de Blaton



© GiFa

Infos

ECKHOUT Pascal - Commissaire
Zone de police Bernissart
Péruwelz - 069/77.20.57

CPAS

Plus de 200 produits disponibles à l'épicerie sociale



L'épicerie sociale est, depuis de nombreuses années, un partenaire des familles en difficultés financières. En ces périodes difficiles, ce service proposé prend tout son sens et permet de réaliser de belles économies. Accessible du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30, le vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 14h30.

Quels produits ?

Plus de 200 produits dans les rayons et les frigos de l'épicerie sociale.

Cela va des produits de première nécessité pour l'alimentation (pain, beurre, lait, légumes, fruits, conserves...), pour l'hygiène (savon, dentifrice, shampoing...), pour l'entretien (lessive, nettoyage...), pour les animaux (chats et chiens) sans oublier les surgelés (viande, poissons, plats préparés, légumes...).

Un rayon frais (yaourts, fromages...) ainsi que des fruits, légumes et pommes de terre sont également à disposition.

Des produits frais issus de notre jardin Éco-Jardin

Notre potager a été reconnu Éco-Jardin par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et propose des légumes durant toute l'année (salades, tomates, haricots...) qui peuvent être obtenus à des prix très bas.

Des prix 10% moins chers

Chaque personne qui fréquente l'épicerie sociale bénéficie du prix minimum pour ses achats et une réduction supplémentaire de 10% est octroyée à chaque client.

Qui a accès ?

Toute personne en difficulté qui souhaite accéder à l'épicerie sociale doit prendre contact avec le service social du CPAS.

Une enquête sera réalisée et si la personne est dans les conditions, elle se verra octroyer une carte d'accès valable durant une année.



Infos

CPAS de Bernissart
Rue Joseph Wauters, 10-12, 7321 Blaton
069/59.06.60

Dépistage diabète et hypertension

L'Imstam (Intercommunale médico-sociale de Wallonie picarde), en collaboration avec la commune, propose un dépistage entièrement gratuit du diabète et de l'hypertension.

Celui-ci sera organisé le 23 mars 2023, à la Maison de village de Pommeroeul, sur la Place des Hautchamps de 10h à 18h.

Votre glycémie sera testée, la tension artérielle contrôlée et les risques seront calculés.

Pour un test optimal, venez à jeun ou minimum 2 heures après le dernier repas.

Nous vous prions de prendre rendez-vous auprès de Glory Hoslet, coordinatrice du Plan de Cohésion sociale : 069/64.65.25.



© Pixabay



IMSTAM srl
Intercommunale Médico-Sociale de Wallonie Picarde

Infos

Plan de cohésion sociale
Glory Hoslet
069/64.65.25
glory.hoslet@bernissart.be

Aide à la jeunesse

Le service des protutelles « Le renouveau » recherche des protuteurs bénévoles.

Lorsque l'un ou les deux parents d'un mineur sont déchus des droits de l'autorité parentale, le Juge de la jeunesse désigne une personne pour exercer ces droits, c'est le protuteur.

Cela concerne, par exemple, le choix du lieu de vie du mineur, le choix d'une école, les autorisations légales, le respect des biens du mineur en accord avec le juge de la jeunesse.

Le protuteur s'efforce d'être à l'écoute du mineur, de le motiver dans son parcours scolaire, de l'encourager à participer à des activités sportives ou culturelles, de l'aider à surmonter ses difficultés. Son rôle est un peu comme celui d'une marraine ou d'un parrain.

Le protuteur ne vit pas avec l'enfant, il n'est pas civilement responsable du jeune et n'a aucune obligation financière envers lui. Il exerce les droits des parents déchus et non les devoirs de ceux-ci.

Le protuteur n'est pas seul pour assumer sa mission, il peut bénéficier de l'aide et de l'accompagnement de notre service pour le soutenir et le conseiller. Sa mission est bénévole. Devenir protuteur, c'est également l'occasion de créer du lien affectif avec un jeune.

Envie de vous engager ?

Le service des protutelles « Le Renouveau » se tient à votre disposition



© Pixabay

Infos

Le Renouveau
Rue Octave Leduc, 15/2 - 7500 Tournai
lerenouveau@protutelle.be
www.protutelle.be - 069/23.27.67

Égalité des chances - Bernissart, commune amie des aînés

Nous vous proposons de découvrir le calendrier des activités du premier trimestre 2023. Les activités se déroulent à la Fermette du Préau sauf indication contraire. Pour rappel, la participation financière pour chaque activité est de 1€.

Danse/Musique

Le mercredi de 19h à 21h : chant (Maison rurale).

Le vendredi de 16h30 à 17h30 (débutants) et de 17h40 à 18h40 (confirmés) : danse country.

Gymnastique/Sport

Les lundis et mardis de 18h30 à 19h30 : Zumba seniors.

Les mardis de 17h à 18h : pilates seniors.

Les mercredis de 14h à 16h30 : **pétanque suspendue pendant la période hivernale.**

Les mercredis de 15h30 à 16h30 : gymnastique douce.

Le jeudi à 15h : marche de ± 6 km :

- 26/01 : Bernissart (Musée de l'Iguanodon) ;
- 23/02 : Grandglise (La mer de sable, départ en face du café) ;
- 23/03 : Quevaucamps (Chaussée Brunehaut, Place du Pâturage).

Table de conversation anglais

Le mardi de 18h à 19h30.

Ateliers créatifs

Les jeudis de 13h30 à 16h30 : couture.

Les vendredis de 13h30 à 16h00 : tricot, crochet, broderie - macramé, tissage.

Divers

Soirée dansante costumée le samedi 18 février à 19h à la Fermette du Préau.

À l'occasion de la fête du carnaval, nous vous proposons de porter un déguisement de votre choix !

Un menu à 30€ :

- mousseux et son assiette apéritive ;
- scampis à la crème aux petits légumes safran ;
- demi coquelet au cidre, duxelles de champignons à l'ail, pommes de terre grenaille au thym et au beurre doux ;
- tarte aux pommes chaude, glace vanille caramel beurre salé ;
- café.

Inscription obligatoire pour le 31 janvier 2023.

Paiement : BE26 0910 0035 8929.

Reprise des ateliers informatiques

Le lundi de 9h30 à 11h30.

Les ateliers se déroulent à la Fermette du Préau, sur inscription.

Toute information peut être obtenue auprès de Kevin 069/81.10.17 ou au 0473/65.45.72. kevin.liegeois@bernissart.be.

Cybernibus

Formation à l'informatique le lundi de 14h à 16h et de 16h à 18h, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 16h (sur inscription).

Toute information peut être obtenue auprès de Kevin 069/81.10.17 ou au 0473/65.45.72. kevin.liegeois@bernissart.be.

Les ateliers se déroulent à la bibliothèque de Blaton.

L'Administration communale de Bernissart vous propose des animations informatiques

Vous souhaitez vous initier au monde numérique ou actualiser et enrichir vos connaissances ?

Le cybernibus organise des animations ludiques qui répondent à vos besoins.

Bibliothèque Gérard Turgis
Place de Blaton 7 à 1334 Blaton

Ces animations sont accessibles à tous, y compris à ceux qui ont déjà bénéficié

Pour tout renseignement, contactez Patrice ou Kevin au : 069/81.10.17 ou 0473/65.45.72

Bernissart

Infos
Khadija : 069/81.10.13 - 0470/10.32.29
Josiane : 069/81.10.12
Antonia : 069/81.10.16

Conseil des aînés de Bernissart

TESTEZ VOTRE CONDUITE SUR UN SIMULATEUR

Le 16 ou 23 février 2023

Animé par FEDEMOT et en présence
du Commissaire de Police Pascal Eeckhout



Salle Jean Demols - Rue Levecq à Pommeroeul
Séances de formation le matin (9h30-12h)
ou l'après-midi (13h30-16h)

Nombre de places limitées par groupes - Inscription obligatoire avant le 9 février
Infos: 069/59.00.60 - glory.hoslet@bernissart.be



Bernissart
La cité des Ignameuses
©Freepik - ©Pixabay

PNPE

Taillons et plantons du saule têtard, arbre emblématique de notre territoire !

Après avoir constaté le déclin des saules têtards sur le territoire des 3 Parcs naturels du Hainaut, il a été décidé de mener une action en leur faveur.

Le projet « Et nos (Hainaut) saules têtards » a pour objectif de restaurer 500 saules têtards et d'en planter 5000 d'ici 2024.

Si vous voulez y prendre part, des distributions de perches sont prévues cet hiver le vendredi 20 janvier 2023. Si besoin des jobistes viendront les planter chez vous (3 euros la perche). Des saules à faire tailler ? Des entreprises peuvent s'en charger (40 euros par saule taillé, 80 euros si vous gardez le bois).

Pour plus de renseignements, contactez le Parc naturel des Plaines de l'Escaut - jmartin@pnpe.be ou 0483/60.85.21.

Pour commander vos perches, rendez-vous sur <https://plainesdelescaut.be/wikipnpe/?CommandePerches>.



Les soirées de l'agriculture du Parc naturel

Comme chaque année, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut organisera ses traditionnelles soirées de l'agriculture au Foyer socio culturel d'Antoing, tous les lundis à 20h du 16 janvier au 13 février 2023, uniquement en présentiel. Les soirées de l'agriculture, ce sont des sujets d'actualité développés par des spécialistes pour les agriculteurs de notre région !

La nouvelle PAC 2023-2027 et la problématique énergétique sont deux sujets qui seront développés cette année.

Le programme complet de ces rencontres agricoles sera envoyé en décembre 2022 aux agriculteurs du Parc naturel et paraîtra dans la presse locale et dans les journaux agricoles.

Bienvenue à toutes et à tous.

L'Escale forestière à l'heure d'hiver

Envie d'une sortie nature lors des congés d'hiver ? L'Escale forestière à Bon-Secours vous accueille. Visitez le centre d'interprétation Explor'forêt et la Pic'Orée. Profitez de la forêt sous ses habits d'hiver. Immergez-vous à hauteur de feuillage sur le Promenoir des Cimes. Partez à l'aventure grâce au sac-jeu Salix ou essayez le nouveau parcours d'orientation en forêt de Bon-Secours. Deux promenades familiales d'environ 4 km en forêt vous attendent.



L'Escale forestière sera ouverte durant toutes les vacances d'hiver du lundi au vendredi de 9h30 à 17h à l'exception de 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01. S'en suivra la traditionnelle fermeture annuelle à partir du 6 janvier jusqu'au 30 janvier.

La réouverture aura lieu le 1^{er} février selon cet horaire : du mardi au vendredi (9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00).

Ouvert le lundi pendant les congés scolaires de la Communauté française et lundis fériés.

Pour plus de renseignements, contactez le Parc naturel des Plaines de l'Escaut - accueil@pnpe.be ou 069/77.98.10 ou rendez-vous sur :

<https://plainesdelescaut.be/wikipnpe/?EscaleForestiere>.



Maison du Parc naturel

Rue des Sapins 31

7603 Péruwelz

069/77.98.10 - accueil@pnpe.be

IPALLE

Des nouveaux points d'apport volontaire de déchets organiques et résiduels seront opérationnels à partir de 2023.

Il s'agit de conteneurs enterrés et placés dans l'espace public où l'on peut déposer certains déchets. Ce service complémentaire de proximité présente l'avantage de permettre aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets organiques et résiduels, 7 jours sur 7 et dans une large plage horaire puisqu'ils sont accessibles de 6h à 22h. Tous sont implantés dans des lieux stratégiques, de façon à ce que l'on puisse s'y arrêter sur le chemin des courses, du travail, des loisirs. Ils fonctionnent avec une carte d'accès qui en commande l'ouverture.

Comment obtenir sa carte d'accès ? Au recyparc.

- Si vous disposez déjà d'une carte d'accès au recyparc, vous l'échangez gratuitement contre une nouvelle carte qui vous donnera accès à la fois aux recyparcs et aux points d'apport volontaire.
- Si vous ne disposez pas de carte d'accès au recyparc, le préposé vous délivrera gratuitement la carte d'accès aux recyparcs et aux points d'apport volontaire.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas l'occasion de vous rendre au recyparc, une tierce personne peut s'y prendre à votre place, munie de votre carte d'identité et d'une procuration complétée.



Que peut-on y déposer ?

1. Dans les PAV organiques, on peut y déposer des déchets organiques de cuisine : peuvent être déposés les restes de fruits et de légumes (y compris les parties ligneuses, les fruits secs et les noyaux), les coquilles d'œufs, les déchets de cuisine, restes d'aliments crus ou cuits mais froids, riz, pain, biscuits, pâtes et féculents, aliments avariés sans emballage, marcs de café, filtres de thé, essuie-tout et serviettes en papier usagées, litières biodégradables de petits animaux domestiques. Ce type dépôt est **gratuit**.

2. Dans les PAV de déchets résiduels, il s'agit des déchets ménagers résiduels : sont acceptés langes, tampons et serviettes périodiques, Cotons-Tiges, brosses à dents, fardes et chemises en plastique, pochons de compotiner ou de boisson, feuilles d'aluminium, sacs vides de ciment/béton/plâtre, vieilles chaussures, vêtements troués/abîmés, mégots de cigarettes éteints, éponges, gants de vaisselle

en caoutchouc, cassettes VHS, audios, CD, DVD, photos, bouchons de bouteilles synthétiques, litière minérale, jouets cassés,... c'est-à-dire les déchets non-recyclables jetés habituellement dans le sac poubelle.

Ce type dépôt coûte 0,50€ pour une ouverture de 30L, soit moins cher que le sac-poubelle. Vous pouvez y déposer vos déchets en vrac ou dans le sac de votre choix.

Où sont implantés les PAV ?

- **Blaton - Rue Joseph Wauters** (PAV organiques et résiduels)
- **Blaton - Place de la Résistance** (PAV organiques et résiduels)
- **Blaton - Quartier Florian Duc** (PAV organiques et résiduels)
- **Bernissart - Allée des Peupliers** (PAV organiques et résiduels)
- **Bernissart - Place de Bernissart** (PAV verres, résiduels et organiques)
- **Harchies - Rue de Stambruges (les 2)**
- **Harchies - Rue Marquais** (Uniquement PAV organiques)
- **Pommeroeul - Rue d'Harchies** (Uniquement PAV résiduels)
- **Pommeroeul - Place des Hautchamps** (PAV organiques et résiduels)
- **Ville-Pommeroeul - Route de Mons** (PAV organiques et résiduels)
- **Ville-Pommeroeul - Chaussée Belle-View** (PAV organiques et résiduels)

Comment (re)charger votre carte pour accéder aux PAV résiduels ?

Soit sur www.ipalle.be ou au recyparc. Toutefois, la commune octroie 5 dépôts gratuits aux PAV résiduels une fois la taxe déchets 2023 payée. Ces dépôts gratuits sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année de leur octroi.



Infos

Service environnement

069/59.00.64

Ipalle : 069/84.59.88

Traversées nocturnes de batraciens

Levez le pied et participez aux sauvetages lors des migrations

De fin février à début avril, lors des soirées douces et pluvieuses, à la tombée de la nuit et pendant 2h environ, grenouilles, crapauds et tritons, en grand nombre sur notre commune, quittent leurs lieux d'hivernage pour rejoindre leurs lieux de reproduction, généralement une mare ou un étang.



Malheureusement, lorsqu'une route fort fréquentée se trouve sur leur chemin, les batraciens ont beaucoup moins de chance d'arriver à destination.

À Harchies, c'est le cas notamment sur le chemin de la Nature au niveau de la chicane sur à peu près 600m ; à Bernissart, sur toute la route qui longe le lac ou encore à Pommeroeul, dans la rue Notre-Dame.

Pensez donc à lever le pied à l'approche de ces tronçons. En effet, au dessus de 30km/h, les batraciens sont aspirés par le bas de caisse et n'ont aucune chance de s'en sortir. Ces animaux fragiles sont en fort déclin et ont bien besoin de notre vigilance.

Si vous souhaitez agir, nous organisons, comme d'autres personnes un peu partout en Wallonie, un sauvetage sur le tronçon d'Harchies, et nous recherchons des bénévoles.

Il n'est pas nécessaire d'être disponible tous les soirs. Une aide, même très ponctuelle pour aider les batraciens à traverser la route, est la bienvenue.

Infos

Arnaud Foucart
arnaud_foucart@hotmail.com
0472/47.53.64 - www.batraciens.be

CRIE

Formation « Initiation à l'ornithologie » - session 2023

Cette formation à l'ornithologie a pour objectif de faire découvrir et mieux connaître la diversité du monde des oiseaux. Elle s'adresse à toute personne curieuse de nature (guide nature, animateur, particulier...). La formation a lieu le samedi - de janvier à novembre - à raison d'un à deux samedis par mois (sauf juillet - août). Début : 21 janvier.

Prix : 260 € (membre de Natagora) - 300 € (non-membre).

Formation « École du dehors »

L'objectif de cette formation sera de vous initier aux techniques et pédagogies de l'école du dehors afin de vous permettre de vous lancer dans l'aventure avec votre classe/groupe.

Chaque participant.e aura l'occasion de s'essayer à faire des nœuds, monter une bâche, allumer un feu, cuisiner des plantes sauvages comestibles afin de monter un campement. D'autre part, nous évoquerons l'autonomie de l'enfant dans sa démarche réflexive et dans sa gestion de conflit.

Dates : 1^{er}, 8 et 15 février, de 14h à 17h, au CRIE
Prix : 80€ les trois séances.

Recensement des oiseaux de jardin



Journée ludique et familiale. Ateliers, animations, contes... Détails à venir.

Date : le 5 février 2023.

Infos

CRIE d'Harchies
069/58.11.78
crie.harchies@natagora.be

BERNIMAGES présente

Le Couvent des Soeurs Franciscaines d'Hautrage en photo



Samedi 28 janvier 2023 de 14h à 17h et
dimanche 29 janvier 2023 de 11h à 17h.

Place d'Hautrage, 6 (derrière l'Eglise)

Exposition gratuite - Buvette

Centre **omnisports** du Préau

Horaires de la piscine

	Période scolaire	Congés (Carnaval)
lundi	9h-16h30	12h-18h30
mardi	9h-16h30	12h-18h30
mercredi	9h-16h30	12h-18h30
jeudi	9h-16h30	12h-18h30
vendredi	9h-20h	12h-20h
samedi	15h-18h30	15h-18h30
dimanche	9h-12h30	9h-12h30

Tarifs

- Enfants de moins de 16 ans et seniors de plus de 60 ans : 3,50€.
- Adultes: 4,00€.

Infos

- Possibilité de prendre des abonnements.
- Le port du bonnet est obligatoire.
- Shorts interdits.

Infos

Centre omnisports

069/56.11.29

secretariat.cop.bernissart@gmail.com

Artisamis

Artisamis anime des ateliers de peinture (huile, acrylique, aquarelle et dessin) le mercredi à la Maison de village Jean Doyen (Place des Hautchamps à Pommeroeul) de 16h30 à 19h30.



Infos 0472/47.29.81

Deux cœurs d'artist' show

Deux cœurs d'artist' show est une asbl récemment fondée par les harchésiens Daniel Vanden Broeck et Claudine Faidherbe. Des cours de musique, des soirées guinguettes ou encore des animations musicales dans les maisons de retraite sont organisés à des fins caritatives. Actuellement, l'association propose des initiations musicales le mercredi à 15h à la Maison de village de Pommeroeul.



Infos

asbl.artistshow@gmail.com

0470/54.29.88

La brasserie HURL



La brasserie Hurl vient de souffler sa première bougie ! Ses fondateurs, les étudiants entrepreneurs Hugo Caulier et Cyril Lecomte, ne manquent pas d'idées pour la suite.

Cyril et Hugo sont demi-frères. Leur projet est né en plein confinement, alors que leur famille venait d'emménager sur la Place des Hautchamps et qu'il fallait bien occuper son temps en favorisant les activités au grand air.

Les garçons parcouraient alors Pommeroeul à vélo et terminaient leur balade par une bière dégustée sur le kiosque.

Parallèlement, ils testaient des petits brassins artisanaux de 20 litres dans la cuisine familiale. Dès lors, pourquoi ne pas créer une bière illustrant leur complicité et leur intérêt pour leur nouveau village ?

Une bière à l'image de deux jeunes passionnés

Il faut dire qu'Hugo est tombé dans la marmite étant petit... Il est en effet le petit-fils de Roger Caulier, le fondateur de la brasserie Caulier de Péruwelz, et depuis ses 16 ans, il s'est essayé à différents postes dans la brasserie familiale. Naturellement, il a débuté un Master en Agronomie, qu'il complète avec des cours de zythologie.

Cyril, lui, est inscrit en Sciences de Gestion et affiche un profil plus commercial. Cette belle complémentarité est symbolisée par le nom de leur première bière, la HURL, contraction de leurs prénoms.

Ce breuvage est le résultat d'un processus de comparaison de 8 ou 9 brassins.

Cyril et Hugo souhaitaient une blonde légère, avec une belle couleur dorée, un chouette mix d'arômes fruités et houblonnés et de l'amertume rappelant les dry hop et les IPA.

Un projet en pleine maturation

Évidemment, Cyril et Hugo ont pu bénéficier des infrastructures et de l'expérience de la famille Caulier pour développer leur projet. Mais ils en assurent seuls la gestion : recette, prospection, distribution, marketing, suivi comptable, etc.

Les deux étudiants ont déjà une approche très professionnelle et une vision stratégique de leur entreprise. Pour 2023, par exemple, il s'agira d'imaginer un verre de dégustation, de produire une deuxième bière, sans doute une triple ou une fruitée, et de viser une production de 16000 litres à l'année. Une vente mensuelle pourrait également être envisagée à la maison.

Infos

Brasserie Hurl

Hugo Caulier : 0474/28.22.10

Cyril Lecomte : 0494/85.22.67

caulierhugo7@gmail.com



BRASSERIE HURL



brasserie_hurl

Musée de l'iguanodon



Le Musée de l'iguanodon se refait une beauté !

Grâce au projet européen TourismLab et à la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, le Musée développe une nouvelle scénographie dans la salle principale qui accueille un véritable squelette d'iguanodon, vieux de 125 millions d'années. L'objectif de cette scénographie est de rendre cet espace plus immersif pour les visiteurs, de les plonger au cœur du Crétacé et de les surprendre.

L'Institut royal des Sciences naturelles de Bruxelles en a profité pour démonter le squelette, le nettoyer, faire des petites réparations et surtout pour le scanner en 3D.



Curieux ? N'hésitez pas à venir (re)découvrir ce tout nouveau Musée. **Attention l'iguanodon reprend vie !!!**

Infos

Office du tourisme
Rue Lotard 14 - 7320 Bernissart
069/76.66.13
tourisme@bernissart.be



Musée de
l'iguanodon
Mercredi
22 février
de 13h30 à 16h

Venez fêter le carnaval
au musée de l'iguanodon !

L'équipe vous propose un atelier,
une visite décalée du musée
et une crêpe party.

Prévoyez votre déguisement,
ce sera plus amusant !

Réservation obligatoire au 069/76.66.13
Prix : 6,50€ / enfant - 4€ / adulte
Rue Lotard 14 - 7320 Bernissart

Bernissart

Perche **couverte**



Après plusieurs mois de travaux, la perche couverte est de nouveau fonctionnelle.

Complètement métamorphosée, la voilà prête pour accueillir les activités d'associations et de nouveaux tireurs à l'arc.

Le collège communal vous invite à venir visiter ce bâtiment hors du commun lors d'une journée de découverte prévue le samedi 11 février 2023.

Des démonstrations de tir à la verticale par des sociétés régionales d'archers ponctueront la journée.

Maison rurale

Concert d'Amadeus, le samedi 21 janvier à 19h à la Maison rurale de Blaton.

Venez (re)découvrir les grandes œuvres de Strauss et laissez-vous porter par Le Danube bleu, La Valse de l'Empereur ou Les roses du Sud.



Ce concert est assuré par l'Amadeus Orchestra, la formation de Pascal Donze, qui a l'originale particularité de constituer un orchestre à géométrie variable, qui associe musiciens professionnels et jeunes talents prometteurs issus des écoles de musique de Quiévrain, Bernissart et Hensies.



Infos

Office du tourisme de Bernissart
069/76.66.13
tourisme@bernissart.be

Ciné-projections - Maison rurale

Avant toi

Vendredi 10 février à 19h

Un film de Thea Sharrock (1h50)

Une charmante petite ville de l'Angleterre rurale. Si elle est originale et artiste dans l'âme, Louisa «Lou» Clark, 26 ans, n'a aucune ambition particulière. Elle se contente d'enchaîner les boulots pour permettre à ses proches de joindre les deux bouts. Jeune et riche banquier, Will Traynor était un garçon plein d'audace et d'optimisme jusqu'à ce qu'il se retrouve paralysé, suite à un accident survenu deux ans plus tôt. Devenu cynique, il a renoncé à tout et n'est plus que l'ombre de lui-même. Autant dire que ces deux-là auraient pu ne jamais se rencontrer. Mais lorsque Lou accepte de travailler comme aide-soignante auprès de Will, elle est bien décidée à lui redonner goût à la vie. Et peu à peu, les deux jeunes gens s'éprennent passionnément l'un de l'autre. La force de leur amour pourra-t-elle survivre à leur destin qui semble inexorable?



Harry Potter et la chambre des secrets

Dimanche 26 février à 14h

Un film de Chris Columbus (2h30)

Alors que l'oncle Vernon, la tante Pétunia et son cousin Dudley reçoivent d'importants invités à dîner, Harry Potter est contraint de passer la soirée dans sa chambre. Dobby, un elfe, fait alors son apparition. Il lui annonce que de terribles dangers menacent l'école de Poudlard et qu'il ne doit pas y retourner en septembre. Harry refuse de le croire. Mais sitôt la rentrée des classes effectuée, ce dernier entend une voix malveillante. Celle-ci lui dit que la redoutable et légendaire Chambre des secrets est à nouveau ouverte, permettant ainsi à l'héritier de Serpentard de semer le chaos à Poudlard.

On invite les enfants à venir déguisés à la séance.

Sur place, des animations, des surprises et des décors tout droit sortis de Poudlard.



Elvis

Vendredi 10 mars à 19h

Un film de Baz Luhrmann (2h39)

La vie et l'œuvre musicale d'Elvis Presley à travers le prisme de ses rapports complexes avec son mystérieux manager, le colonel Tom Parker. Le film explorera leurs relations sur une vingtaine d'années, de l'ascension du chanteur à son statut de star inégalé, sur fond de bouleversements culturels et de la découverte par l'Amérique de la fin de l'innocence.

Prix par projection : 2€.

Ticket en vente à l'Office du tourisme de Bernissart.

Possibilité d'acheter ses places le jour-même à la Maison rurale, rue Émile Carlier 15 à 7321 Blaton.



Infos

Office du tourisme de Bernissart
069/76.66.13
tourisme@bernissart.be

Loisirs

Evasion Seniors Blaton

Animation musicale et repas sur inscription

Jeudi 19 janvier (repas du Lapin perdu)

Jeudi 16 février (repas de Saint-Valentin)

Jeudi 16 mars

Dimanche 26 mars : repas le midi avec spectacle pour le TELEVIE.

Rendez-vous à la salle du « Kamara » de Bernissart.

Infos et réservations : Hennebert Pascal au 0475/85.44.20.

Iles de Paix

La campagne se déroulera **le vendredi 13, le samedi 14 et le dimanche 15 janvier 2023.**

Pour devenir bénévole ou faire un don, rendez-vous sur le site www.ilesdepaix.org. Infos au 085/23.02.54.



Dons de sang

Jeudi 19 janvier : Ville-Pommeroeul, au foyer paroissial, rue Saint-Brice, de 16h30 à 18h30.

Mercredi 15 mars : Blaton, à l'école libre, rue de Basècles 1, de 16h à 18h30.

Lundi 20 mars : Harchies, à l'école Saint-François (entrée par la rue Saint-Roch), de 16h30 à 18h30.

Infos :

A. Criquelière (pour Ville-Pommeroeul) : 065/62.11.69.

J.-L. Delattre (pour Blaton et Harchies) : 069/57.94.81.

Environnement

Conférences du Cercle horticole

vendredi 10 février à 19h : « Les semis de saison » par M. Misplon, au local « Les Genêts » (rue des Sapins n° 1 à Blaton). Infos : Rose-Marie Willemart : 0472/73.59.47.



Visite des marais d'Harchies

Thématique : « Les oiseaux hivernants »

Les samedis 7 janvier, 4 février et 4 mars : de 9h à 12h.

Les samedis 21 janvier, 18 février et 18 mars : de 13h30 à 16h30, rendez-vous au CRIE d'Harchies.

Public : adulte et enfant à partir de 10 ans 5 €/adulte - 3 €/membre de Natagora, 10/18 ans et plus de 65 ans.

Inscription obligatoire sur : <https://www.billetweb.fr/pro/crieharchies>.

Thématique : « Les arbres au fil des saisons : l'hiver »

Samedi 28 janvier : de 9h30 à 12h30, rendez-vous au CRIE.

Focus sur le saule têtard, l'aulne et le bouleau.

Paf : 10€. Pour adultes.

Inscription obligatoire sur : <https://www.billetweb.fr/pro/crieharchies>.

Journées wallonnes de l'eau 2023

Du samedi 18 mars au dimanche 2 avril.

La commune de Bernissart participera à cette quinzaine thématique.

Programme des activités à consulter prochainement sur le site : www.bernissart.be.

Enseignement

École Saint-François

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire sont possibles : prendre contact avec Monsieur David Dusoulier au 0475/51.55.13 ou par mail à david.dusoulier@gmail.com afin de fixer un rendez-vous pour une visite de l'école.

Portes ouvertes pour les maternelles prévues le mercredi 15 février 2023 de 13h à 17h sur rendez-vous. Infos sur www.ecole-st-francois-harchies.be.

Administration

Service fédéral des Pensions

Les permanences se déroulent le 3^e mardi du mois de 9 à 11h30 à la Maison communale de Bernissart.

Il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès du Service fédéral des Pensions au 1765.

Pour publier vos articles dans le prochain bulletin communal

Les associations peuvent nous faire parvenir pour **le 15 février** les informations concernant les mois d'avril, mai et juin 2023 uniquement par mail à l'adresse suivante : bourgmestre@bernissart.be.



Flash-back



© Colla J-F.



© Colla J-F.

Démonstration de forge et de coutellerie par Berniforge



© Visse E.



© Ivanco N.



© Visse E.

Ateliers d'insertion socioprofessionnelle au CPAS



© Ivanco N.

Cérémonies du 11 novembre



© Savignat L.

Halloween au Parc Posteau



© PNPE



© PNPE

Plantation d'un verger chemin de la Nature

Contacts utiles

Administration communale

Population :	069/64.65.21
.....	069/64.65.22
Etat-civil :	069/64.65.24
Finances :	069/64.65.30
Titres-services:.....	069/81.10.12
.....	069/81.10.13
.....	069/81.10.14

Centre Administratif du Préau (CAP)

Accueil :	069/59.00.60
Secrétariat communal :	069/59.00.61
.....	069/59.00.76
Secrétariat Bourgmestre :	069/59.00.62
Travaux et urbanisme :	069/59.00.25
.....	069/59.00.65
Cimetières et éclairage public défectueux :	069/59.00.26
Environnement-Logement :	069/59.00.64
.....	069/59.00.74

Musée et Office du tourisme :069/76.66.13

Bibliothèque :069/76.60.78

Agence locale de l'Emploi:.....069/58.01.42

Maison de l'Emploi :069/67.29.99

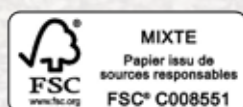
Centre omnisports du Préau :069/56.11.29

Agence de développement local :069/59.05.60

Centre public d'Action sociale :069/59.06.60

Zone de police Bernissart-Péruwelz

Bernissart :	069/59.02.10
Péruwelz :	069/77.20.57



Bernissart
La cité des iguanodons